



2020 - n°07

FLÊTRE INFOS

Lettre d'information aux Flêtrois

Chères Flêtroises, Chers Flêtrois,

Nous vivons une situation historique inédite pour nous tous depuis le mois de mars. Certains de nos concitoyens ont vécu des périodes de guerre, des périodes de grève intense. Nous avons déjà traversé des crises économiques. Nous attendions une crise climatique, mais personne n'imaginait une crise sanitaire liée à un virus et donc une crise mondiale, brutale et touchant notre santé, voire notre survie. Nous avons vécu une période de confinement très longue, sans doute pénible pour beaucoup, une situation qui nous a privée de notre chère liberté, de nos vraies relations humaines, mais une situation nécessaire pour lutter contre ce virus.

Nous venons d'aborder la période de déconfinement, la période de tous les dangers, car il ne faut pas que l'épidémie reprenne, avec toutes les conséquences humaines, économiques et sociales. Il ne faut pas baisser la garde. De nombreuses problématiques ont été résolues où sont en voie de l'être. (Réouverture des écoles, des commerces, distribution de masques, reprise de l'activité économique, ...). De plus, tous ces événements se sont déroulés dans une période très particulière et inédite : entre les élections municipales du 15 mars et le premier Conseil municipal, avec la nomination du Maire et des adjoints.

J'espère vivement que l'été sera plus serein et que nous retrouverons toutes et tous progressivement une vie normale, avec une activité professionnelle, des loisirs et de la liberté.

Portez-vous bien !

Très cordialement.

P.Masquelier

En bref....

Festivités.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le Comité des Fêtes annule les festivités de juillet.

Accueil de loisirs été 2020.

Ouverture du centre de loisirs de juillet.

Bibliothèque

La bibliothèque sera ouverte le lundi à compter du 15 juin jusqu'au 27 juillet 2020 de 15h à 17h, sauf le 13 juillet.

Les livres empruntés lors de la scolarité des enfants sont à rendre impérativement avant le 06 juillet.

-Adulte présent: masque obligatoire

-Lavage de mains au gel hydro alcoolique sur place

-Mise « en quarantaine » des livres restitués avant nouvel usage

La bibliothèque sera fermée en août. Nouveaux horaires à compter de septembre.

Horaires de Mairie

En raison de la crise sanitaire, la mairie est ouverte tous les mercredis et samedis de 8h à 12h et en respectant les gestes barrières.

Informations Municipales

Installation du nouveau Conseil Municipal

Réuni à la salle des fêtes à huit clos le dimanche 24 mai, Mme RICOUR a procédé à l'installation du nouveau Conseil Municipal élu en mars dernier.

Philippe Masquelier a été élu Maire.

Le Conseil Municipal a ensuite procédé au vote des adjointes et adjoints.

1er adjoint : **Paul De Ciechi** (suppléant conseil communautaire)

Délégations: Travaux, Environnement, Voirie et Agriculture.

2nd adjointe : **Bénédicte Brioul**

Délégations: Enfance, jeunesse et personnes âgées.



Ce nouveau Conseil Municipal est également composé de 12 conseillères et conseillers.

Barloy Alexandre

Delattre Aurélie

Dubois Laurent

Meunier Alexandre

Vanhaecke Matthieu

Verbeke Sébastien

Dekiouk Salim

Delvoye Jennifer

Mazepa Martial

Unvoas Marie

Vanmerris Benoît

Wallaert Séverine



Toujours au regard de la crise sanitaire liée au COVID-19, c'est également sobrement que s'est déroulée la commémoration du 75ème anniversaire de la victoire des Alliés. Le texte officiel a été lu puis des fleurs ont été déposées au monument aux morts.



Point sur les derniers travaux



Les travaux de rénovation de la maison route de Godewaersvelde se poursuivent (enduit, ponçage, peinture).

Merci aux agents et à l'entreprise Domaine Sol et Mur pour la pose du parquet. Pour fin septembre deux appartements pourront être proposés à la location.



Début des travaux de vidéoprotection, courant mai, l'entreprise Catrycke a préparé les massifs et la pose de fourreaux route de Strazeele et route de Godewaersvelde pour l'implantation des mâts qui recevront les futures caméras.



Fin des travaux route Jacques Demeyere et route de la Houblonnière, avec la plantation d'arbustes par l'entreprise Caneele .

civisme

Civisme et propreté sont l'affaire de tous

Pour un village convivial. Il est demandé à chaque riverain d'une voie publique de nettoyer (ou de faire nettoyer) les trottoirs, accotements et caniveaux attenants à leur propriété, sur toute sa longueur. En cas d'accident, le non respect de cette obligation pourrait engager la responsabilité des riverains.

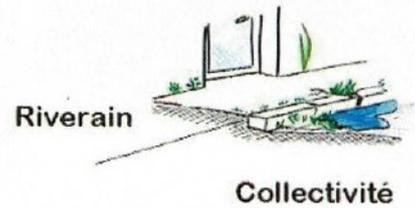
De la même manière, les riverains sont tenus d'entretenir (ou de faire entretenir) et tailler les haies qui sont en limite des voiries car elles risquent de réduire la taille des trottoirs et s'avérer dangereuses pour les piétons et les véhicules.

Pour nettoyer ce que votre chien a laissé derrière lui il faut :

- 10 jours de pluie
- 35 passages de poussettes
- 17 passants distraits
- 4 enfants jouant au ballon

MERCI

Aux propriétaires de chien, de nettoyer derrière lui.



Afin que chacun puisse profiter sereinement de son jardin, de sa terrasse ou de son balcon, il convient de respecter les règles suivantes :

Les travaux bruyants effectués par des particuliers sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Cela concerne bien entendu tout type d'activité susceptible d'être bruyant : tondeuse à gazon, perceuse, raboteuse, moteurs en tout genre mais aussi musique ou jeux de piscine bruyants...

La nuit, lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

Infos plus

Tous les tubes, flacons et bidons en plastique

Toutes les bouteilles vidées en plastique

Tous les blisters, pots et boîtes en plastique

Tous les sacs, sachets et films en plastique

Tous les emballages, barquettes en plastique

NOUVEAU
TRIEZ VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE

smictom

ccfi

Flandre Lys

C'EST REPARTI POUR UN TOUR!

PROFITEZ DE NOTRE AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO!

200 € POUR UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

100 € POUR UN VÉLO CLASSIQUE

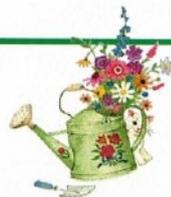
*LIMITE À UN VÉLO PAR FOYER **MAXIMUM 20% DU PRIX DU VÉLO
AUTRES CONDITIONS : ÊTRE AGÉ DE PLUS DE 10 ANS - RÉSIDER ET ACHETER SON VÉLO SUR LE TERRITOIRE DE LA CCFI

INFOS ET RENSEIGNEMENTS : SERVICE MOBILITÉ
09 74 54 00 70 - MOBILITE@CC-FLANDRACENTRIQUE.FR

ccfi

Coupon à rendre en Mairie avant le 30 juin 2020

VILLAGE FLEURI



M.....

Habitant au

Participera en l'embellissement du village.

DON DE SANG
MAINTENANT
C'EST URGENT



RÉSERVES FAIBLES



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



Disponible sur App Store | Google Play

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE